

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2018 le conseil municipal et moi-même vous souhaitons tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour vous et vos proches. Que votre vie personnelle, professionnelle ou associative vous apporte toute les satisfactions que vous espérez.

Notre Plan Local d'Urbanisme, démarré en 2001, a enfin été finalisé en février 2017. De même le document unique qui détermine les mesures et les actions à prendre au quotidien pour contribuer à la santé et à la sécurité des employés communaux sur leur lieu de travail est également terminé.

Du côté des écoles, un vidéoprojecteur interactif et un tableau tryptique blanc pour la classe de CP ont été achetés. Il restera à équiper la classe de CM1-CM2 en 2018. Le conseil réfléchit pour le remplacement des jeux de la cour de l'école maternelle qui arrivent en fin de vie.

Les travaux pour le garage communal attenant au logement route de Saint-Valery vont démarrer prochainement.

La cabine téléphonique devant la mairie va être customisée pour servir de « Boîte à livres ».

Patrick VICTOR

Démarches administratives

Etat-Civil

Depuis le 1^{er} novembre 2017 l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) est transféré aux mairies.

Le PACS est un contrat conclu entre 2 personnes majeures pour organiser leur vie commune.

Les conditions à remplir

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs
- ne doivent pas être mariés ou pacsés
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions)

Pour conclure un PACS, les partenaires doivent s'adresser à la mairie **du lieu de leur résidence principale commune.**

Les partenaires doivent ensemble se présenter en personne à la mairie. Il n'est pas possible de se faire représenter par un tiers.

La dépose du dossier de PACS se fait **uniquement sur rendez-vous.**

Vous pouvez télécharger les documents et la notice d'information sur le site du www.service-public.fr



Papiers

Les démarches en ligne 24h/24, 7J/7 sur www.ants.gouv.fr

La majorité des démarches liées au permis de conduire, à la carte grise (certificat d'immatriculation), à la carte nationale d'identité, au passeport peuvent être effectuées en ligne. Avantages pour l'utilisateur : une simplification de la vie administrative et un gain de temps.

Il suffit, grâce à son ordinateur, sa tablette ou son smartphone de créer un compte sur : www.ants.gouv.fr. Il est également possible de se connecter directement grâce à son compte sur FranceConnect. Ce service public propose à tout usager d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants de l'un de ses comptes existants : ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de La Poste ...

Une fois cette étape préalable effectuée, les usagers peuvent se laisser guider et remplir le formulaire en ligne, étape par étape, quel que soit le motif de la demande et valider la demande. A l'issue de cette démarche en ligne, l'utilisateur recevra un courriel confirmant l'enregistrement de sa demande.

Les usagers pourront également suivre l'état d'avancement de leur demande d'enregistrement jusqu'à la mise à disposition du titre. Lorsque le dossier est instruit, un courriel informe l'utilisateur de son traitement. Qu'il s'agisse d'une première demande ou de renouvellement, le titre est adressé directement au domicile du demandeur ou à la mairie pour les cartes nationales d'identité et les passeports.

Le voisinage

Modification de l'arrêté de la Préfète de la Seine-Maritime du 16 octobre 2017 concernant la lutte contre le bruit de voisinage dans le Département de Seine-Maritime

Les activités bruyantes effectuées par les particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou à haute pression etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, **à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que pendant :**

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 20 h

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous

La Marine Nationale recrute

La Marine Nationale recrute chaque année 3 500 marins, de la 3^{ème} à BAC+5, dans plus de 50 métiers. Administration, restauration, maintenance, opérations, informatique, aéronautique ou sécurité/protection. Découvrez le métier qui vous correspond sur etremarin.fr ou en contactant le CIRFA Marine de Rouen au 02.76.27.88.08.



Collecte des ordures ménagères



Depuis le début de l'année, la collecte des ordures ménagères a lieu le **Mercredi**. Comme à l'accoutumée, les poubelles doivent être sorties la veille au soir pour une collecte débutant à 5 h. En cas de jour férié en début de semaine, la collecte est décalée d'une journée.

Pensez au recyclage, les contenants renfermant de façon visible ou audible des déchets recyclables ne sont pas ramassés par les agents de collecte. Le refus de collecte est marqué par un scotch sur les contenants des ordures ménagères.

Du mois de février au mois de juin, une enquête concernant la collecte des ordures ménagères auprès de tous les foyers sera effectuée par la SARL L et M et associés, mandatée par la CCCA. En effet, afin d'assurer une facturation plus juste, la CCCA va modifier le mode de gestion de collecte. Les habitants ne paieront plus la taxe d'ordures ménagères en fonction de la valeur locative cadastrale de leur habitation mais en fonction du nombre d'habitants par foyer.

Manifestations



11 novembre 2017

Les anciens combattants étaient rassemblés devant le monument aux Morts afin de célébrer l'Armistice de 1918. La météo étant capricieuse ce jour, M. le Maire a lu le discours du Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants à la salle des fêtes.

Le Samedi 9 décembre, une vente de crêpes et de bouteilles de cidre a été organisée par la commune. Les bénévoles ont préparé plus de 400 crêpes et remercient tous les généreux donateurs qui ont contribué à faire avancer la recherche contre les maladies génétiques.

478 € ont été récoltés dont 50 € versés par le Cercle de l'Amitié.



Le Dimanche 17 décembre, les enfants des écoles, parents et amis étaient conviés à l'arbre de Noël. Le spectacle intitulé Rexy et Zoé duo de clowns parodistes et musicaux ont enchanté petits et grands. En première partie, les enfants ont participé activement à des jeux et à une petite magie. Dans un second temps, le clown Zoé en a fait voir de toutes les couleurs à Rexy grâce à ses facéties, sa drôlerie et son humour.



L'arrivée du Père Noël est toujours un moment très attendu par les plus jeunes.

A l'issue du spectacle, 88 enfants ont reçu par le Père Noël un cadeau et des chocolats offerts par la municipalité.



Le Jeudi 21 décembre, les membres du CCAS ont préparé les colis de Noël destinés aux habitants de la commune âgés de 67 ans et plus.

69 colis contenant des produits festifs d'une valeur de **25 €** ainsi qu'un bon d'achat de **20 €** par personne à retirer à l'épicerie du village ont été distribués. C'est toujours l'occasion pour les membres du CCAS d'aller à la rencontre des anciens pour partager un moment amical en cette veille de fêtes de fin d'année.



Le Samedi 13 janvier le conseil municipal avait convié tous les habitants à partager le verre de l'amitié lors de la traditionnelle cérémonie des vœux au cours de laquelle M. le Maire a évoqué les réalisations et les projets communaux. Il a également remercié les associations, les conseillers municipaux et les membres du CCAS qui œuvrent pour le dynamisme de la commune.



Le Dimanche 14 janvier, tous les habitants âgés de 60 ans et plus se sont retrouvés à la salle des fêtes afin de partager la galette des rois, tradition oblige. Moment privilégié de rencontres et de partages en ce début d'année. Chaque invité a reçu une boîte de chocolats offerte par la commune.



Ecoles

La rentrée 2017 s'est faite avec l'arrivée de nouveaux enseignants : Mme Frances, directrice, qui a en charge les classes de CM1 et CM2 et Madame Becker qui a la charge des enfants de CE1-CE2. Mme Gueudeville conserve la classe de CP, Mme Jeannes est toujours enseignante en maternelle. 88 élèves ont été comptabilisés et la quatrième classe a été maintenue pour cette année. Il faudra encore batailler l'année prochaine pour conserver notre 4^{ème} classe avec le départ de 18 enfants au collège.

Classe de neige à la Clusaz

Les enfants des classes de CM1/CM2 sont allés à la Clusaz fin janvier. Le séjour par enfant a coûté 678 €, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a pris en charge 50 % du séjour, l'Association « Autour de l'Ecole » a contribué à hauteur de 1 000 €, la Coopérative scolaire a versé 1 500 €, la commune a participé au séjour à hauteur de **3 800 €**. Il est resté à la charge des parents 170 € par enfant pour une semaine tout compris avec les activités sur place et le transport.



A vos agendas

Le Dimanche 11 février à 15 h à la salle des fêtes de Saint-Riquier, la troupe de Théâtre Divers Gens présentera son nouveau spectacle « **Les Noces d'or-durent... dures !** » écrit par Bruno Lemarchand. Le spectacle est **gratuit et ouvert à tous**. Un moment de rires et de détente en perspective.

L'histoire : Jacques BIGNOLE entreprend d'organiser les noces d'or de ses parents. Cette fête de famille devrait être joyeuse, conviviale et réussie...mais tout ne se passe pas comme prévu ! Entre le désintéressement de son épouse pour cet événement, les annonces tonitruantes de ses enfants sur leur choix de vie et surtout la révélation renversante de ses parents au soir de cette journée, ces noces d'or s'annoncent difficiles !